

SCHWEIZERISCHER FRIEDENSRAT

Postfach 6386
8023 Zürich
info@friedensrat.ch
PC 80-35870-1

Tel. 044 242 93 21
Fax 044 241 29 26
www.friedensrat.ch



Menschenrechte Schweiz MERS
Association suisse pour les droits de la personne
Human Rights Switzerland

Hallerstrasse 23, CH-3012 Bern
Telefon ++41 31 302 01 61, Fax ++41 31 302 00 62
E-Mail: info@humanrights.ch, Website: www.humanrights.ch

Aux médias suisses (traduit de l'allemand)

Berne / Zurich, 11 mai 2006

Communiqué de presse au sujet de l'élection de la Suisse au sein du Conseil des droits humains

La Suisse doit développer une politique des droits humains conséquente

L'Association suisse des droits humains / MERS et le Schweizerischer Friedensrat / SFR (Conseil suisse de la paix) se réjouissent de l'élection de la Suisse au sein du Conseil des droits humains. Elle est le fruit d'un engagement actif et conséquent de la diplomatie suisse pour les droits humains dans le cadre des Nations Unies.

Pourtant, ce succès ne doit pas rester au niveau diplomatique : le respect des droits humains doivent être le fondement de la politique suisse aussi bien intérieure qu'extérieure. Quelques déclarations ont d'ailleurs été faites à ce sujet dans un document déposé à l'ONU, intitulé «Contributions volontaires et engagements de la Suisse conformément à la Résolution A/RES/60/251». Ce document contient pourtant de traîtres lacunes et quelques enjolivements:

- Il manque toujours encore à la Suisse une institution nationale des droits humains qui soit indépendante. Et ceci, conformément aux Principes de Paris, nés des recommandations de la Conférence mondiale des droits humains à Vienne, organisée par les Nations Unies en 1993.
- Pas un mot ne mentionne la politique d'asile et des étrangers, méprisante envers l'humain et xénophobe. En particulier, aucune intention n'est faite quand à un retrait de la réserve faite à ce sujet à la Convention contre le racisme (au contraire de celles de la Convention pour les droits de l'enfant et du Pacte des droits sociaux). La politique des réfugiés doit revenir dans le sens et l'esprit de la Convention des réfugiés des Nations Unies de 1951 et le respect des droits humains doit devenir la base de la politique de migration, notamment par la ratification des Conventions des Nations Unies et du Conseil de l'Europe correspondantes.
- Une lacune supplémentaire se situe au niveau du respect des droits humains par la politique économique (extérieure), en particulier l'observation de la clause - déjà existante mais souvent ignorée – concernant le matériel militaire et l'introduction pour ceux-ci de la garantie du risque à l'exportation. De même, manque l'obligation que s'est donnée la Suisse d'introduire le respect des droits humains au sein d'institutions comme l'OMC, le BMI et la Banque Mondiale.
- C'est une bonne chose que la Suisse encourage d'autres pays à ratifier les accords les plus importants dans le domaine des droits humains. Elle n'a pourtant elle-même pas encore rempli toutes ses obligations, notamment la ratification pas encore formalisée du protocole additionnel concernant les possibilités de plaintes individuelles et les mécanismes d'inspection.
- En collaboration avec le Conseil des droits humains, la Suisse s'engage à ce que le respect des droits humains devienne une réalité, et que tous les êtres humains soient traités également. Pourtant, dans sa politique intérieure, les droits sociaux ne sont pas pleinement traités comme droits humains et sont rarement mis en pratiques (une planification manque). Reste aussi un besoin considérable de clarification en matière de procédures de rapport rendus aux Conventions des Nations Unies principales (remise ponctuelle des rapports, traduction, publication, mise en œuvre des recommandations).

./.

La politique suisse des droits humains est bloquée en grande partie à cause de la composition actuelle du Conseil fédéral. Un exemple marquant en est le rapport du Conseil fédéral sur la politique des droits humains, dû au plus tard en 2004, et par ailleurs rédigé, mais qui, depuis, stagne quelque part dans l'administration fédérale et accumule la poussière. Le succès de la Suisse lors de son élection au Conseil des droits humains devrait donner le coup d'envoi à la réanimation à Berne de la politique suisse des droits humains.

Berne/Zurich, le 11 mai 2006

Pour toutes questions : SFR : Ruedi Tobler, 071 888 38 55
 MERS : Christina Hausammann, 031 302 03 39
 Alex Sutter, 031 302 01 61

Le document «Contributions volontaires et engagements de la Suisse conformément à la Résolution A/RES/60/251» se trouve sous : <http://www.eda.admin.ch/content/eda/g/home/recent/focus.html>